

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 18 février 2026

02.2026-20	PATRIMOINE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « modification de raccordement au réseau de distribution d'électricité dans le cadre de la reconstruction de la piscine Aqua'Val Sèvre, Esplanade Klettgau à Clisson »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société ENEDIS, sise 4 Place de la Pyramide à Paris (92 030), dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société ENEDIS, sise 4 Place de la Pyramide à Paris (92 030), pour une modification de raccordement au réseau de distribution d'électricité dans le cadre de la reconstruction de la piscine Aqua'Val Sèvre, Esplanade Klettgau à Clisson, pour un montant de 9 376.72 € HT soit 11 252,06€ TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »